

LA HAUTE VISIBILITÉ

Être vu et reconnu de jour comme de nuit



Qu'est-ce que le risque haute visibilité ?

Les personnes intervenant sur la voie publique sont exposées à un risque réel et permanent. Parler de leur sécurité, c'est parler des Équipements de Protection Individuelle : vêtements de signalisation Haute Visibilité.

Pourquoi exiger le port de vêtements Haute Visibilité ?

Pour améliorer la signalisation et la visibilité des personnes circulant à pied sur la chaussée. Pour permettre aux automobilistes de réagir plus rapidement et ainsi diminuer le risque d'accident.

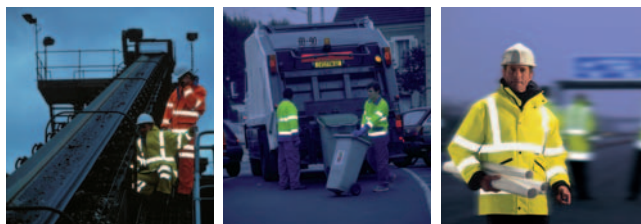


Des risques élevés pour de nombreux professionnels

Quelles sont les personnes concernées ?

Toute personne exerçant une activité sur le domaine routier ou sur un chantier, telle que :

- Les services publics (SNCF, RATP)
- Les collectivités locales
- La collecte d'ordures ménagères
- L'assainissement des voies publiques
- Le BTP
- Les services des Autoroutes
- L'environnement
- Police, Gendarmerie, Armée de terre, Armée de l'air...



La haute visibilité dans le milieu du travail

Les vêtements professionnels Haute Visibilité répondent à plusieurs critères principaux d'homologation selon la norme NF EN 471 :

- La couleur fluorescente jaune, rouge ou orange-rouge, conditions essentielles à une bonne visibilité de jour.
- Les bandes rétroréfléchissantes de préférence de classe 2 nécessaires à la visibilité de nuit.
- La disposition des bandes sur le vêtement.

La disposition des bandes sur le vêtement est une étude essentielle. Les utilisateurs travaillant de nuit et mobiles doivent être détectés et identifiés par les automobilistes. Une disposition des bandes adaptée à l'application permet une bonne identification. Ainsi le **silhouettage** permet de donner du volume et d'identifier un être humain et de pouvoir le différencier d'un objet (cône de signalisation par exemple).

De même l'entretien, à la charge de l'employeur, est une constante de la durée de vie de l'EPI. Le tissu et les bandes rétroréfléchissantes doivent être adaptés au type de lavage choisi (lavage ménager, lavage industriel...). Les procédés de lavages sont complexes et dépendent de divers paramètres (agents chimiques, action mécanique, type de machine, qualité de l'eau...). Aujourd'hui, les professionnels du lavage industriel ont mis en place des procédés bien définis et proposent également une solution de location-entretien des EPI.



Protégez-vous !

3M

Le conseil du professionnel

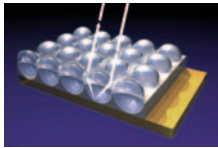
- Un silhouettage adapté permet une meilleure identification de la personne
- Un vêtement à manches protège mieux l'utilisateur car il y a plus de surface (fluorescent et rétro réfléchissant)
- Une analyse précise du risque (environnement, durée d'exposition...) permet de choisir un EPI adapté
- L'obligation de fonctionnement de l'EPI par l'employeur doit être prise en compte



Nos solutions pour vous protéger

Les tissus microbilles Scotchlite™

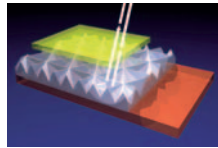
Idéal pour les vêtements de travail



- + Multi usage : polos, parkas, pantalons...
- + Billes de verre sur support aluminium
- + Résistance à tous types d'entretien
- + Plus de durabilité

Les tissus microprismes Scotchlite™

Idéal pour les vêtements à l'image de votre entreprise



- + Enduction polyuréthane unique sur le marché pour plus de durabilité
- + Prismes directement ancrés dans le PVC pour plus de résistance
- + Vêtement travaux sécurité
- + Couleur jaune, blanc, gris

Spécifier 3M™ Scotchlite™, c'est déjà augmenter son niveau de sécurité.

L'étiquette Scotchlite est la garantie d'un tissu qui assure une meilleure durabilité et une plus grande résistance à l'entretien.



Nos solutions pour vous assurer une sécurité complète

Isolation Thermique Thinsulate™ :

3M vous protège aussi contre le froid avec sa solution d'isolation thermique THINSULATE intégrée dans vos parkas. Extrêmement légères, ces fibres régulent la chaleur du corps et la transpiration, et vous offrent ainsi un équilibre thermique et un confort que vous ne connaissez pas encore !



Vêtement multirisques avec visibilité :

De par l'étendue de certains sites industriels, les employés sont parfois en situation de danger car non visibles. L'analyse du risque a déterminé l'existence de différents risques : chimiques, propagation de flamme... mais aussi de visibilité.

Ajouter la bande 3M™ Scotchlite™ 8940* sur le vêtement multirisques renforce la visibilité, donc la sécurité des employés.

* Bande résistante à la flamme et aux lavages industriels.



Le saviez-vous ? En France, un nouveau décret obligatoire

A partir du 1^{er} juillet 2008, le CISR (Comité Interministériel à la Sécurité Routière) rend obligatoire la présence dans tous les véhicules d'un gilet de sécurité et d'un triangle.

L'absence de visibilité est l'une des principales causes d'accident de la route. En 2007, parmi les 81378 accidents corporels⁽¹⁾ de la circulation, les victimes n'étaient pas seulement des automobilistes mais aussi les piétons qui n'étaient pas visibles.

Pour une plus grande sécurité des usagers en situation d'arrêt d'urgence, le conducteur lorsqu'il sortira de son véhicule devra porter un gilet conforme aux normes européennes EN 471 ou EN 1150.

Le non respect de cette obligation sera passible d'une contravention de la 4^{ème} classe⁽²⁾.

⁽¹⁾ Dossier de presse, Comité Interministériel de la Sécurité Routière, 13 février 2008

⁽²⁾ L'amende est de 90 euros (cf. www.securite.gouv.fr).

INFO +

Les conseils de 3M pour bien utiliser son gilet de haute visibilité :



- Le gilet rétro réfléchissant doit être marqué CE
- Une notice d'instruction doit être présente avec le gilet
- Il doit être conservé à portée de main dans l'habitacle du véhicule
- Pour qu'il conserve l'efficacité de ses propriétés, le gilet ne doit pas être exposé au soleil sur de longues périodes.



Évaluons ensemble le risque.

Un conseiller 3M est à votre disposition au **01 30 31 65 96** pour vous aider à évaluer les risques encourus au quotidien.

3M

3M France
Solutions pour la Protection Individuelle

Boulevard de l'Oise 95006 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 31 65 96 - Fax : 01 30 31 65 55
E-mail : 3m-france-epi@mmm.com / Site : www.3m.com/fr/securite

Contactez votre distributeur